

- **Décision concernant les droits compensateurs sur les porcs vivants importés:**
Créé en juillet 1991, le groupe spécial a fait recalculer le taux du droit compensateur sur le porc vivant pour la période d'examen 1988-1989, et l'a fait réduire de 4,49 à 0,51 cents la livre. Les États-Unis ont demandé la constitution d'un comité de contestation extraordinaire, qui a subséquemment rejeté l'appel.
- **Décision concernant les droits compensateurs sur les porcs vivants importés:**
Créé en octobre 1991, le groupe spécial a amené le département du Commerce à recalculer ses droits compensateurs et à les réduire de 9,32 à 9,27 cents la livre.
- **Décision concernant les droits antidumping sur le matériel d'asphaltage routier:**
Formé en octobre 1991, le groupe spécial a mis fin à ses travaux à la demande du plaignant.
- **Droits compensateurs sur le bois d'oeuvre importé:**
Créé en juillet 1992, le groupe spécial a amené le département du Commerce à rendre une nouvelle décision concluant à la non-existence d'un subventionnement. Les États-Unis sont en mesure de demander l'établissement d'un comité de contestation extraordinaire.
- **Détermination du préjudice dans l'affaire des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre importé:**
Créé en juillet 1992, le groupe spécial poursuit encore ses travaux.
- **Détermination des droits compensateurs sur le magnésium importé:**
Créé en août 1992, le groupe spécial a maintenu les droits compensateurs.
- **Détermination des droits antidumping sur le magnésium importé:**
Créé en août 1992, le groupe spécial a amené le département du Commerce à recalculer ses droits antidumping et à les réduire de 31,33 à 21 p. 100.
- **Détermination de préjudice dans les affaires des droits antidumping et compensateurs sur le magnésium importé:**
Créé en septembre 1992, le groupe spécial a confirmé la détermination de préjudice faite par l'ITC.
- **Détermination de dumping dans l'affaire des produits plats en acier ordinaire laminé à froid:**
Établi en juillet 1993, le groupe spécial a suspendu ses travaux en attendant l'issue de la contestation de la décision de préjudice devant le Tribunal de commerce international des États-Unis.